

Ce guide a été construit pour vous, afin de :

- vous présenter les nouveautés 2020,
- vous accompagner dans vos demandes de prestations grâce à un pas à pas.

## I. Quelques changements pour 2020 :

### Fusion des prestations 03-18 ans et 19-25 ans.

Elle donne désormais vie à des prestations 03-25 (SLCV 03-25 et Aide soumise au Coefficient Familial (ACF) 03-25).

### Les frais kilométriques :

**Ils ont été ouverts aux ayants droits de 18-25 ans à charge sous réserve d'avoir le permis B.**

Toute demande de remboursement frais kilométriques devra nécessairement être accompagné d'un justificatif d'acheminement ALLER et RETOUR (à l'exception des camping-car).

### Une tolérance a été induite pour les trajets des 18-25 ans :

Ils pourront se faire rembourser des frais kilométriques du lieu d'habitation habituel (exemple lieu des études) vers le lieu de séjours (Attention : la résidence principale : domicile des parents est exclu des séjours).

### Le matériel de location lié à une activité sportive :

Règle assouplie, il ne vous sera plus demandé des cours pour prétendre à un remboursement d'une location de matériel.

## Le maintien du forfait SLCV qui conditionnait la présence de FO dans la majorité de gestion.

Comme vous le savez chaque syndicat a défendu son point de vue dans la construction de ses orientations de consensus, nous tenons à vous préciser les apports de Force Ouvrière (non exhaustifs) :

- La garantie obtenue du maintien d'un **forfait permettant une liberté individuelle d'utilisation** de sa dotation et assurant à l'ensemble des catégories de personnel de disposer d'un « budget individuel CSE rationnel » ne reposant pas uniquement sur le quotient familial.
- L'extension de la dotation enfant jusqu'à 25 ans (à charge et étudiant)** quand d'autres syndicats voulaient stopper à 16 ans ( ??? ) le bénéfice des prestations CSE.
- La possibilité d'utiliser son forfait pour **les règlements de loisirs organisés par le CSE ou l'achat de chèques vacances (pas d'avance à effectuer).**


Nom de la prestation	Nouveau plafond
SLCV adulte	310 €
Aide aux vacances adulte	690 € x coefficient F
Garde 0-3 ans	750 € x Coefficient F
SLCV 03-25	170 €
Aide aux vacances 03-25	450 € x Coefficient F

## II. Le Guide pas à pas

Au préalable, pensez à joindre l'avis **d'impôt 2019** sur les revenus 2018 dans « Ma fiche » (contrôle demandé par le commissaire aux comptes). Pensez également à déclarer votre coefficient familial en ligne toujours dans la rubrique « Ma fiche » (Cf. guide du coef FO).

### IMPORTANT :

Pour vous ouvrir les accès aux remboursements, **la validation de votre coefficient par un administrateur (une secrétaire du CSE) est nécessaire.**

**Conseil**  : La validation du coefficient familial peut prendre du temps du fait de la vérification par une secrétaire des données que vous avez complétées, n'attendez pas fin décembre pour le faire. Anticipez !

### 1/ Se connecter au site internet du CSE




Dans votre navigateur internet, voici l'adresse du site à saisir : <https://www.cepole-emploipaca.fr>

(l'adresse changera dans les prochaines semaines pour : <https://www.csepole-emploipaca.fr> )

Vous serez alors sur le portail de connexion (cf. image).

Indiquez votre identifiant (8 chiffres) et mot de passe.  
En cas d'oubli, le CSE peut vous aider.

Mail du CSE : CSE.PACA@pole-emploi.fr

**Astuce**  : La connexion à ce site internet peut se faire de n'importe quel ordinateur en dehors du travail.

## 2/ Demander un remboursement

Le plus simple est de cliquer sur l'image présente sur la page d'accueil (faire défiler vers le bas).



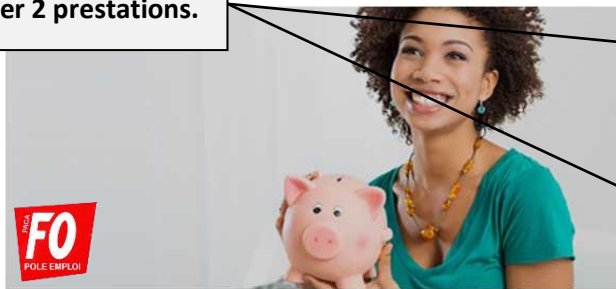
Vous serez alors dans ce menu :

### Les Prestations individuelles de Remboursement

Le menu est automatiquement positionné sur « Adultes » ce qui vous ouvre la possibilité de demander 2 prestations.

Pour accéder aux demandes de remboursement enfant, cliquez sur « Enfants »

Ce menu vous permettra de consulter les règles détaillées.



#### Le forfait SLCV adulte

Accéder à l'article

#### L'aide aux vacances adulte

Accéder à l'article

Les boutons sur fond vert vous permettront d'accéder à l'article de la demande sélectionnée.

### Exemple si je clique sur le bouton de la prestation SLCV Adulte.

Retour

Le Forfait SLCV Adulte

Besoin d'un modèle d'attestation ?

Attestation d'hébergement

Besoin de plus d'informations sur les règles de remboursements ?

Je m'informe

Le Forfait Sport Loisirs Culture Vacances Adulte :  
d'un Montant de 310 € par an pour l'ouvrant droit.

Le Forfait SLCV peut être utilisé pour :

- Les vacances : (Cf. Orientations 2.1)
- Les activités et abonnements sportifs et culturels :

Le remboursement est possible pour toute activité et abonnement sportif et culturel uniquement souscrit auprès d'un club ou d'une association, sur présentation d'une facture acquittée au nom de l'ouvrant droit et sur laquelle apparaît la période de l'activité.

- La billetterie :

Le remboursement est possible pour tout billet et abonnement de l'ouvrant droit.

Le remboursement s'étendra au billet de l'ayant droit conjoint à la condition que l'ouvrant droit l'accompagne.

Le remboursement de l'abonnement de l'ayant droit conjoint ne sera pas pris en charge.

La billetterie peut concerner le cinéma, théâtre, musée, parc de loisirs, spectacle/concert, médiathèque, stade, forfaits de ski, location de matériel à la journée (vélo, ski, pédalos,...).

Tout justificatif au nom d'un tiers n'a pas droit à remboursement.

- Moyen de paiement pour l'achat de chèques vacances :

Pour l'achat de chèques vacances, le solde du forfait SLCV peut être utilisé comme moyen de paiement pour la part restant à charge de l'agent conformément aux règles d'achat des chèques vacances du CSE (Cf 2.2)

Le forfait « SLCV » est cumulable avec la prestation adulte « aide aux vacances » dans la limite du montant de la facture nominative acquittée et des droits en-cours.

Cette zone vous explique les règles liées à la prestation que vous vous apprêtez à demander.

Nous vous conseillons de prendre le temps de lire les règles car cela peut vous éviter une demande de pièces complémentaires de la part des secrétaires.

Faire gagner du temps aux secrétaires du CSE c'est contribuer à réduire les délais de remboursement pour tous.

Retour

Le Forfait SLCV Adulte

Besoin d'un modèle d'attestation ?

Attestation d'hébergement

Besoin de plus d'informations sur les règles de remboursements ?

Je m'informe

Le Forfait Sport Loisirs Culture Vacances Adulte :  
d'un Montant de **310 € par an pour l'ouvrant droit.**

Le Forfait SLCV peut être utilisé pour :

- Les vacances : (Cf. Orientations 2.1 )
- Les activités et abonnements sportifs et culturels :

Le remboursement est possible pour toute activité et abonnement sportif et culturel uniquement souscrit auprès d'un club ou d'une association, sur présentation d'une facture acquittée au nom de l'ouvrant droit et sur laquelle apparaît la période de l'activité.

- La billetterie :

Le remboursement est possible pour tout billet et abonnement de l'ouvrant droit.

Le remboursement s'étendra au billet de l'ayant droit conjoint à la condition que l'ouvrant droit l'accompagne.

Le remboursement de l'abonnement de l'ayant droit conjoint ne sera pas pris en charge.

La billetterie peut concerner le cinéma, théâtre, musée, parc de loisirs, spectacle/concert, médiathèque, stade, forfaits de ski, location de matériel à la journée (vélo, ski, pédalo,...).

Tout justificatif au nom d'un tiers n'ouvre pas droit à remboursement.

- Moyen de paiement pour l'achat de chèques vacances :

Pour l'achat de chèques vacances, le solde du forfait SLCV peut être utilisé comme moyen de paiement pour la part restant à charge de l'agent conformément aux règles d'achat des chèques vacances du CSE (CF 2.2)

Le forfait « SLCV » est cumulable avec la prestation adulte « aide aux vacances » dans la limite du montant de la facture nominative acquittée et des droits en-cours.

Faire ma demande SLCV Adulte :

Accéder à la demande  
(date butoir au 31/12/2020)

En cas de besoin, le CSE vous propose un exemple d'attestation sur l'honneur dans les cas où vous n'avez pas de frais d'hébergement dans le cadre d'un séjour (chez de la famille par exemple).

La date butoir = 31/12/2020, votre demande sera possible jusqu'au 31/12/2020 à 23h59.  
**Le faire à cette date est risqué si votre coef n'a pas été validé au préalable !!!**

Cliquer sur « Accéder à ma demande » pour commencer la saisie.

Une fois avoir cliqué sur « Accéder à la demande »

A cette étape, il vous faudra sélectionner la personne pour laquelle vous allez demander le remboursement.

**Attention :** Sur une prestation adulte, il vous sera impossible de sélectionner un enfant et vice versa.

### Inscription à SLCV Adultes

Si vous avez déjà bénéficié d'un remboursement par le CSE de votre conjoint pour ses même demandes, merci de nous joindre le just montant.  
En cas de frais kilométriques en présence d'un circuit, merci de noter les étapes dans le pavé 'Commentaires'

Pour cette aide, il me reste à consommer : 310,00

<input type="checkbox"/> Oncle Picsou	Part CE: 0,00 €
<input type="checkbox"/> Zaza	Part CE: 0,00 €
<input type="checkbox"/> Riri	Part CE: 0,00 €
<input type="checkbox"/> Fifi	Part CE: 0,00 €
<input type="checkbox"/> Loulou	Part CE: 0,00 €

Les questions : elles restent sensiblement identiques à toutes les prestations.



**Nouveauté : la saisie des dates**

Vos dates devront être comprises entre le **01/01/2020 et le 31/12/2020**. Aidez-vous du calendrier en cliquant sur la case blanche.

**Important** : La date de l'activité devra impérativement se **situer pendant la durée de votre contrat**.

**QUESTION**

Date de début de l'activité/Billetterie/Séjour

Date de fin de l'activité/Billetterie/Séjour

Montant Billetterie/Activités sportives et culturelles

Montant de l'hébergement lié au séjour :

Montant Parking (en lien avec le séjour)

Frais KM : Nbre de Km A/R (Ne pas multiplier par 0,40 l)

Montant Frais de trajet Aller (péage, bateau, avion, blablacar, train)

Montant Frais de trajet Retour (péage, bateau, avion, blablacar, train)

Montant Location de voiture

Avez-vous déjà bénéficié d'un remboursement par le CSE de votre conjoint  
 OUI  NON

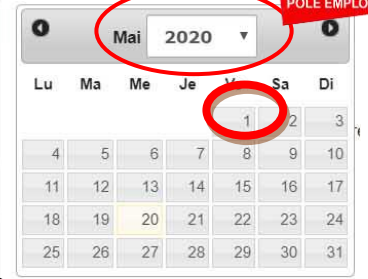
Si oui, nous indiquer le montant

Justificatifs 1 (max 2Mo)  
Aucun document actuellement

Justificatifs 2 (max 2Mo)  
Aucun document actuellement

Justificatifs 3 (max 2Mo)  
Aucun document actuellement

Justificatifs 4 (max 2Mo)  
Aucun document actuellement



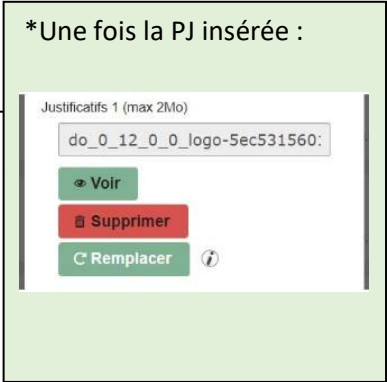
**En cas de séjour**, (toutes les questions, excepté celles « Montant billetterie/Activités sportives et culturelles ») la **date de fin** devra être à **j+1** de la **date de début** (Bloquant).

Si vous renseignez des frais kilométriques : indiquez le nombre de kilomètres aller et retour dans « Montant Frais ».  
Si vous avez effectué un parcours, vous devrez le détailler dans « remarques » (cf étape suivante).

Si oui, alors le montant devra être renseigné.

Si vous avez saisi des frais kilométriques, la location de voiture ne sera pas possible (bloquant).

**La pièce jointe :**  
Vous devrez impérativement joindre un justificatif (justificatif 1) à cet endroit précis (car bloquant).  
Faites « Parcourir » puis chargez votre PJ, vérifiez bien que la pièce apparaisse à l'écran une fois l'opération réalisée\*.  
Le total de toutes les pièces jointes ne doit pas dépasser 2MO, sinon la demande ne se validera pas.



Validez pour passer à l'étape suivante qui récapitulera le montant de votre demande.

<input type="checkbox"/> Riri	Part CE :	0.00 €
<input type="checkbox"/> Zaza	Part CE :	0.00 €
Total		50.00 €

Faites-nous part de vos remarques

Fifi est passé par l'A7 pour aller voir Flagada Jones à Gap puis il est passé au retour voir son ami Pat a St Michel de l'obsevatoire pour ensuite revenir en Arles voir sa copine Mystic.. Puis il est rentré chez Oncle Picsou à Istres.

En cas de parcours, c'est dans « remarques » qu'il faut le détailler.  
Plus vous serez précis, plus vous aiderez les secrétaires à comprendre votre dossier.

Montant total de la demande.

Pensez à valider, attention après cela, une dernière validation est à faire.

Accueil / Le Forfait SLCV Adulte / Inscription à SLCV Adultes

Confirmez-vous votre demande ?

Le Forfait SLCV Adulte

**DEMANDE DE CONFIRMATION**

Vo: Voulez-vous imprimer le récapitulatif de votre demande ?

### 3/ Demander des ANCV (Chèques Vacances)

Sur la page d'accueil cliquez sur l'image :



Si vous n'avez pas de remboursements à faire valoir, nous vous recommandons les chèques vacances, validité 2 ans et facilement utilisables.



#### Plafond :

Le nombre de chèques de **10 € est toujours limité à 44 / an** par utilisateur  
(Ouvrant droit salarié de Pôle-Emploi PACA).

#### Comment sont financés les ANCV ?

**Pour faire simple, c'est financé à 100% par vous !**

Pour les plus curieux, voici le détail et la mécanique du calcul :

**La part dite « CE » puise sa source dans l'aide aux vacances adulte**

Lorsque vous commandez, le système va vérifier en premier lieu **si vous avez de l'aide aux vacances adulte de disponible (si ce n'est pas le cas, vous serez bloqué).**

**Car la 1ere étape de calcul faite est la suivante :**

**(quantité de chèques commandés x 10)/votre coefficient familial**

**= montant prélevé sur votre aide aux vacances.**

**Cette formule constitue la base du financement qui est indispensable** pour la suite car elle déterminera la somme restante « Montant total dû » par le salarié.

**La part dite « salariée » se servira du SLCV adulte et/ou fera l'objet d'un prélèvement bancaire**

**(Total de la commande – aide aux vacances adulte à déduire = somme à régler (« part salarié »))**

**C'est pour cette étape qu'un choix vous sera demandé :**

- financer le solde par prélèvement bancaire
- financer le solde par l'utilisation du forfait SLCV adulte  
=> Etapes décrites ci-dessous.

Deux dates de commandes sont prévues pour cette année.  
Le 3 Juin 2020 et le 30 Septembre 2020.

Voici comment se traduit visuellement l'étape du choix de financement.  
C'est ce qui permettra de solder le reste à votre charge « part salarié » des chèques.

Si vous voulez utiliser votre SLCV pour payer le montant dû :

Choisissez alors cette demande.



Paiement par SLCV

Accéder à la demande avec utilisation du SLCV

- Date butoir de la **1ere commande** : Mercredi 3 juin 2020 à 23h59

- Date butoir de la **2ème commande** : mercredi 30 septembre 2020 à 23h59

Si vous voulez être prélevé sur votre compte bancaire.



Paiement par prélèvement

Accéder à la demande

- Date butoir de la **1ere commande** : Mercredi 3 juin 2020 à 23h59

- Date butoir de la **2ème commande** : mercredi 30 septembre 2020 à 23h59

**Rappel** : Si vous n'avez plus d'aide aux vacances adulte, vous ne pourrez pas demander de chèques vacances (bloquant).



## Exemple d'une demande de chèques avec l'utilisation du forfait SLCV :

Lieu de travail incorrect ? Si oui, merci de le mettre à jour en passant par ce lien : [Ma fiche](#)

**A noter :** pour les personnes travaillant à la **Direction Régionale PACA**, l'envoi des chèques vacances se fera au domicile de l'agent par lettre recommandée avec accusé de réception

**Important :** Le "Total montant dû" de cette prestation correspond à la somme qui sera déduite de votre forfait SLCV. Si votre forfait SLCV est insuffisant cas du "total montant dû" supérieur à 310€, le montant dépassant cette somme sera à votre charge et fera l'objet d'un prélèvement sur votre compte bancaire.  
Si vous ne souhaitez pas être prélevé de ce surplus, nous vous invitons à réajuster la quantité de chèques vacances en conséquence.

Mes chèques vacances seront livrés sur le lieu de travail suivant :

POLE EMPLOI APT

J'autorise le CSE à utiliser le forfait SLCV pour payer le montant dû  OUI  NON

Montant disponible Forfait SLCV

Disponibilité aide aux vacances (utilisé pour la part subventionnée)

Coefficient 2020

AATEST Jean-pierre

Chèque de 10 euros

**Vous devez accepter pour pouvoir continuer.**

Dans un premier temps vérifiez que l'agence/ structure soit bien la vôtre.  
Si ce n'est pas le cas : cliquez sur « Ma Fiche ».

Dans cet exemple, le solde de mon aide aux vacances étant de 62.50, je serai limité à 25 chèques :  $(25 \times 10\text{€}) / \text{coefficient } (25\%) = 62.50 \text{ €}$ .  
(L'aide aux vacances sert à alimenter la part CE)

Solde SLCV qui servira à payer « Total montant dû ».

Part CE	0.00 €
Coûts collectifs	0.00 €
<b>Total montant dû</b>	<b>0.00 €</b>

Faites-nous part de vos remarques

N'oubliez pas de bien faire les deux étapes de validation :

1. Valider la page lors de la demande ( cf image).
2. Confirmer la commande (fenêtre qui apparait après la première validation).

Nous espérons que ce guide vous aura été utile.  
Retrouvez toutes nos infos sur notre site :

<https://fo-pepaca.wixsite.com/monsie>